



"divorce" compliqué, besoin de vos conseils

Par **karine31**, le 16/11/2011 à 10:39

Bonjour,

J'ai un problème de "divorce" et voici ma question :
comment divorcer d'un homme que je n'aime plus et qui ne veut absolument pas quitter la maison ?

Des conseils m'ont été apportés par des amis qui m'ont dit qu'il suffisait de le mettre à la porte pendant 5 ans, de n'avoir aucun contact avec mon mari, puis, au bout de ce laps de temps, d'aller à la mairie et que officiellement j'étais divorcé sans avoir à payer quoi que ce soit, mais j'aimerais en avoir la confirmation.

La mère de mon mari s'y connaît bien côté juridique car elle a travaillé dans tout ça et ces relations me font un peu peur, donc je préférerais avoir la confirmation et les conseils de professionnels avant de faire quoi que ce soit qui pourrait se retourner contre moi.

J'ai une fille : elle n'aime pas son père et souhaite, tout comme moi, depuis bien longtemps que je me sépare de lui.

J'espère beaucoup de réponses de votre part.

Merci beaucoup.

Par **amajuris**, le 16/11/2011 à 13:53

bjr,

dans ce type de situation il ne faut pas écouter n'importe qui.

un divorce n'est jamais automatique, il faut toujours qu'il soit demandé par un des époux.

un avocat est toujours obligatoire car le divorce nécessite toujours une procédure devant un tribunal.

vous ne pouvez pas mettre à la porte votre époux même si vous êtes propriétaire du logement familial.

vous devez voir un avocat pour vous conseiller et non des personnes qui racontent n'importe quoi.

votre mari restera toujours le père de votre fille.

cdt

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **14:32**

Je confirme que vos amis ... faut pas les écouter, surtout (sauf si en fait, ils vous veulent du mal)

Si vous voulez divorcer pour une rupture de vie commune, c'est à vous de partir. Après deux ans de séparation de fait, vous pourrez obtenir le divorce sans son consentement.

Evidemment avec la procédure normale (avocat, juge etc.)

Quant à votre fille, si elle est mineure, elle ne peut décider et vous n'avez pas le droit de décider pour elle sur ce point.

Par **karine31**, le **16/11/2011** à **19:09**

je ne décide pas pour elle c'est elle qui ne veux pas allé avec son père je dois avoué que je ne la pousse pas non plus dans ce sens mais bon je ne l'oblige en rien

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **21:01**

S'il y a un jugement donnant des droits d'hébergement au père, vous avez l'obligation de la convaincre d'y aller, sinon, si elle refuse, c'est du délit de non présentation d'enfant que vous commettez (passible de prison si on insiste)

Par **karine31**, le **17/11/2011** à **17:49**

ma fille a bientôt 17 ans et demi, donc je pense qu'elle a l'age pour prendre la décision d'allé avec un ou deux de ses parents...

Par **cocotte1003**, le **17/11/2011** à **18:03**

Bonjour, pas de problème pour votre fille avant la fin du divorce, elle sera majeure et prendra ses décisions comme elle le veut sans qu'un juge n'y puisse rien. Comme vous ne semblez pas très pressée de divorcer, allez voir un avocat et engagez une procédure tranquillement. Soit votre mari va se faire à l'idée du divorce et vous pourrez envisager un divorce amiable, soit comme la première audience de non conciliation devrait vous autoriser à vivre séparément, vous n'aurez plus qu'à attendre la fin des 2 ans pour repasser devant le juge qui entérinera le divorce, cordialement